

Zeitschrift: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1188

Rubrik: Banques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

●●●
faites à l'assurance-chômage. D'où la hâte à faire passer la hausse des cotisations et, petite compensation souhaitée par la droite, le délai de carence de cinq jours pour les nouveaux chômeurs. Mais si l'assurance-chômage a sa comptabilité propre, cela ne concerne pas directement le budget de la Confédération, sauf si la loi prévoit une contribution, de toute façon modeste, à fonds perdu pour la caisse.

Faut-il donc, pour des raisons de technique budgétaire, bouleverser le processus législatif normal qui suit son cours et introduire, là aussi, une donnée émotive ?

La part fiscale

On n'économise que sous la contrainte. Admettons ! Mais la droite se trompe en faisant une fixation sur le rapport entre la fiscalité et le P.I.B.

La démographie obéit à des lois plus fortes. On ne travaille que la moitié de sa vie; l'autre est vouée à la formation et à la retraite. Cela a et aura un prix élevé. Ne pas vouloir le reconnaître, c'est prendre des mesures injustes de report. La fiscalité indirecte réserve encore des marges, heureusement. Mieux vaut s'y préparer que de recourir à des artifices dans un budget aux strates difficilement déchiffrables. Cela n'exclut pas la rigueur, mais ce n'est pas non plus un oreiller de paresse. ■

TRANSPORTS

Le conseiller d'Etat et les grumes

(*réd.*) Le conseiller d'Etat et conseiller national vaudois Jacques Martin est ingénieur forestier. Il vit dans une maison en bois (photographiée récemment par L'Hebdo) à Gryon, dans les alpes vaudoises, au milieu des forêts. Les arbres, donc, il connaît; il sait que, une fois coupés, transformés en grumes, ça pèse lourd.

Un camion de 28 tonnes, muni d'une grue de chargement, ne peut guère en transporter qu'une dizaine de tonnes. Arrivé à la frontière italienne, le contenu de trois poids lourds helvétiques est transbordé sur un seul camion italien. Notre homme des bois a donc déposé une motion au Conseil national demandant une dérogation pour transporter des troncs sur des véhicules de 40 tonnes.

Au fond, nous sommes dans la situation d'un pays du tiers-monde vis à vis de l'Italie. Nous exportons une matière première et nous importons des meubles de luxe, au dessin parfait, comme seuls ou à peu près les Italiens savent les faire. Du moins nous le supposons, car nous ne savons pas ce que nos voisins du sud peuvent bien faire avec notre bois! Nous subodorons que des grumes fin-

landaises débarquées à Gênes doivent être plutôt moins chères que des troncs helvétiques dédouanés à Domodossola.

Les arguments de Jacques Martin sur la charge polluante plus faible et sur les économies réalisées sont par ailleurs largement fondés. Mais pourquoi une exception pour les grumes ? Les meules d'Emmental sont peut-être aussi transportées en 28 tonnes jusqu'à la frontière allemande avant d'être chargées sur des 40 tonnes. Mais ça nous étonnerait quand même. Elles sont plus sûrement chargées sur des trains...comme pourrait l'être le bois suisse à destination de l'Italie. Le conseiller d'Etat n'est-il pas un des grands défenseurs de la ligne du Simplon ? ■

BANQUES

Le match UBS-Ebner

(*ag*) Dans le conflit qui oppose le financier Ebner et la direction de l'UBS, il ne s'agit pas seulement du rôle respectif des actions au porteur et des actions nominatives, mais aussi de la mission de la banque. Ebner juge le rendement des fonds propres insuffisant. Il voudrait que l'UBS renonce aux dépenses d'implantation trop localisées, qu'elle cesse d'être une banque partiellement de proximité. La direction de l'UBS répond, vertueusement, qu'elle a aussi des obligations de service à la clientèle nationale, qui priment la recherche absolue du plus grand profit.

Précisons que c'est aussi son intérêt. Une banque sans assise locale est fragilisée.

Il n'empêche que, quelle que soit la formule, la course au profit deviendra prioritaire. En mettant tout son capital social en actions au porteur, l'UBS perd un des moyens de contrôler son actionnariat. Sa réplique aux menaces de mainmise est celle que son ancien président de Weck formulait déjà. Etre trop cher pour un raider. Comment être cher si ce n'est en affichant une valeur boursière la plus élevée possible ? L'UBS ne modifiera pas sa mission si la direction l'emporte. Mais dans ce monde où l'on ne fait pas de cadeau, elle sera encore moins portée à en faire: primauté à la cotation boursière. ■

REPÈRES

GRUME

n.f. (1552, «grain de raisin»; bas lat. *gruma*, class. *gluma* «cosse, écorce».

1. *Vitic.* Grain de raisin
2. (1685) Ecorce qui reste sur le bois coupé non encore équarri. *Bois de grume, en grume*, couvert de son écorce. Pièce de bois non encore équarrie. «La senteur des grumes chauffées par le soleil» (Genevoix). *Petit Robert.*

Sectes et capitalisme

Trouvé dans *Le Messager*, paraissant à Thonon (14.10): «La Savoie historique, terre catholique au sein de la France laïque, connaît, depuis vingt ans, une mutation remarquable, due essentiellement à l'accélération de la croissance des richesses, de la proximité de Genève et de la Suisse (sic), véritable plaque tournante européenne pour de nombreuses sectes du monde entier».